



## Délibération 2021-445

### Approbation du compte de gestion 2020

Extrait du registre des délibérations  
du comité syndical du Jeudi 11 février 2021

Le comité syndical mixte association Maison de la Normandie et de la Manche s'est réuni Jeudi 11 février 2021 à 10 heures à SAINT-LO, au Conseil départemental (en présentiel et visioconférence, salle audio) dûment convoqué par courriel du 03 février 2021 de M. Jean-Marc Julienne, président du SMANM.

Nombre de membres en exercice	Nombre de présents		Quorum (Art 3 des statuts modifiés)
	Titulaires	Suppléant	
12	6	1	7

#### **Membres titulaires :**

##### **participants en présentiel**

M. Jean-Marc JULIENNE  
Mme Anne-Marie COUSIN  
M. François DUFOUR  
M. Antoine DELAUNAY

conseiller départemental, président du SMANM  
conseillère régionale, vice-présidente du SMANM  
conseiller régional  
conseiller départemental

##### **participants en visioconférence**

Mme Nathalie THIERRY  
M. Jean-Manuel COUSIN

conseillère régionale  
conseiller régional

#### **Membre suppléant : en présentiel**

M. Franck TISON

conseiller départemental  
Représente Mme Frédérique BOURY

#### **EXCUSES**

##### **Membres titulaires:**

Mme Frédérique BOURY  
M. François BRIERE  
Mme Catherine BRUNAUD-RHYN  
Mme Christine LEBACHELEY  
Mme Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK

conseillère départementale  
conseiller départemental  
conseillère départementale  
conseillère départementale  
conseillère régionale

##### **ABSENT**

M. Jean-Jacques NOEL

conseiller régional

.../...

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de séance n°444 du 11 février 2021 ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 établi par le payeur départemental présentant les résultats identiques à ceux du compte administratif 2020 avec un excédent global de 33 877,47 euros se répartissant en un excédent de 11 002,43 euros pour la section de fonctionnement et un excédent de 22 875,04 euros la section d'investissement ;

Le comité, à l'unanimité des membres participants, **approuve le compte de gestion 2020.**

Pour extrait certifié conforme,

Le président du SMANM,

Jean-Marc Julienne

